

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires,**

Étaient excusés : Madame Catherine CLAYEUX, et Messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Christian GAILLARD, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Jean LOCATELLI à Sophie GUYON, Christian GAILLARD à Christian RAYOT et Madame Anaïs MONNIER à Cédric PERRIN, Madame CLAYEUX à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 19 juin	Le 19 juin	En exercice	50
		Présents	42
		Votants	46

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Hamid HAMLIL est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-04-10 Service Ordures Ménagères-Attribution du marché de traitement du bois *Rapporteur : Bernard CERF*

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres d'attribution en date du 25 Juin 2020,

Une consultation a été lancée concernant le traitement du bois issu des déchetteries de Fêche l'Eglise et Florimont.

Après présentation à la Commission d'appel d'offres, celle-ci a décidé :

D'attribuer le marché à la Société PIETRA pour un montant de 60 euros HT/Tonne.

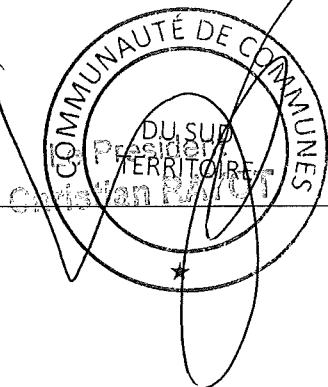
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'attribution du marché à l'entreprise désignée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

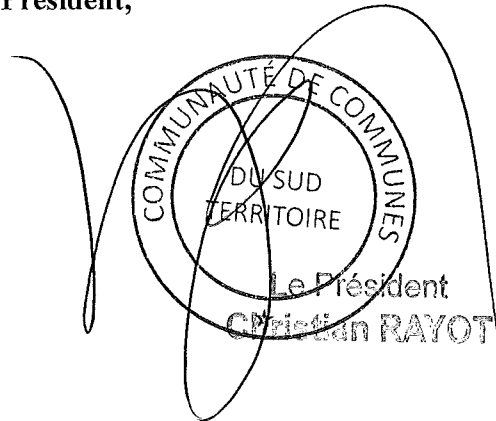
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 02 JUL 2020

Le Président,



Le Président,


Le Président
Christian RAYOT